

crest

SAILLANS

Marché des dimanches : le retour des commerçants non alimentaires



La place sera libérée pour accueillir les forains.

Avec la 2^e étape du déconfinement, les terrasses et les commerces rouvrent ce 19 mai. Le marché dominical de Saillans va lui aussi reprendre son emplacement habituel, dans sa configuration estivale. Par conséquent, les automobilistes ne pourront plus se garer sur la place de la République, comme tous les dimanches de l'année. Et les 23 et 30 mai : place du Prieuré, autour de l'église et Grande Rue à partir de la rue Portal du Moulin jusqu'au carrefour de la Montée de la Soubeyranne. Et du 6 juin au 29 août, s'ajoutera la rue Faubourg du Temple du carrefour de la Montée de la Soubeyranne jusqu'au numéro 9.

Ainsi les 23 et 30 mai, la place du Prieuré devra être vide de tout véhicule car elle sera entièrement réservée au marché, le stationnement de tout véhicule motorisé y sera interdit, même sur les places situées derrière l'église. À partir du 6 juin, c'est la rue Faubourg du Temple qui sera aussi réservée pour le marché et sur laquelle tout stationnement sera interdit.